

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NANCY BULGER	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 06 novembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté
- Lors de ma visite le ratio est respecté
- Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue.
- Le matériel et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants.
- Les normes de santé publique sont respecté.

Les enfants étaient calme lors de la visite, ils étaient en activités libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 novembre 2020

Date

original signé par
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 novembre 2020

Date